

Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du 11/06/2026

Séance du jeudi 11 juin 2026 20:30 à Mairie

Quorum : 6

Membres présents :

Florence CHEBASSIER, André ZAMPROGNO, Sylvie BURCKEL, Karine MANEN, David BOUSSIN-FORT, Benoit MARSON, Fabrice DUFLO, Amélie MAZZONETTO, Philippe TOURNAYRE, Aurélie MASSON

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Charlène SEXE

Président de séance : Florence CHEBASSIER

Secrétaire de séance : Aurélie MASSON

Ordre du jour de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour
1	Approbation des PV des séances du 9 avril 2026, 16 avril 2026 et du 5 juin 2026
2	Attribution subvention Société de Chasse Saint-Hubert Gimbrédoise
3	Examen Attribution subvention Fonds de Solidarité Logement
4	Examen Attribution subvention DAC32
5	Délibération convention de participation ALSH Astaffort
6	Modification statutaire CCLG portant transfert de la compétence supplémentaire "périscolaire"

Détails des délibérations :

Attribution subvention Société de Chasse Saint-Hubert Gimbrédoise

Mme le Maire rappelle que lors du vote du budget communal 2026, aucune subvention n'a été allouée à la société de chasse Gimbrédoise dans l'attente du dépôt du dossier de demande de subvention, en raison de la date de clôture de la comptabilité de l'association.

Ce dossier étant déposé, Mme le Maire propose de délibérer à ce sujet.

Le Conseil Municipal,

Vu le dossier de demande de subvention présentée par la société de chasse Gimbrédoise,

Après en avoir délibéré, décide, sous réserve que les pièces manquantes demandées soient déposées :

- D'allouer à l'association « Société de Chasse Gimbrédoise » une subvention de 3.46 €/habitant soit 1 031.08 €, conformément au bail emphytéotique ainsi qu'une subvention de fonctionnement à hauteur de 300 €
- De prélever la somme de 1 331.08 € au chapitre 65, article 65748 du budget communal 2026

Commune de GIMBREDE



Adopté à l'unanimité

Pour : 10 voix Florence CHEBASSIER, André ZAMPROGNO, Sylvie BURCKEL, Karine MANEN, David BOUSSIN-FORT, Benoit MARSON, Fabrice DUFLO, Amélie MAZZONETTO, Philippe TOURNAYRE, Aurélie MASSON

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

Examen Attribution subvention Fonds de Solidarité Logement

Mme le Maire présente au conseil municipal la demande de contribution formulée par le Conseil Départemental afin d'abonder le FSL.

Le Fonds de Solidarité Logement permet de soutenir les gersoises et les gersois les plus défavorisés dans l'accès et le maintien dans un logement décent et adapté et de disposer des fournitures d'eau et d'énergie.

Considérant que la participation de la commune de Gimbrède est une contribution significative à l'effort collectif en matière de logement,

Où l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la participation financière de la commune de Gimbrède au Fonds de Solidarité Logement à hauteur de 100 €
- d'autoriser Mme le Maire à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération et à verser la somme de 100 € au Conseil Départemental du Gers

Adopté à l'unanimité

Pour : 10 voix Florence CHEBASSIER, André ZAMPROGNO, Sylvie BURCKEL, Karine MANEN, David BOUSSIN-FORT, Benoit MARSON, Fabrice DUFLO, Amélie MAZZONETTO, Philippe TOURNAYRE, Aurélie MASSON

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

Examen Attribution subvention DAC32

Mme le Maire présente au conseil municipal l'appel aux dons formulée par le DAC 32.

Le DAC 32 (dispositif d'appui à la coordination du Gers) appuie les professionnels pour améliorer les parcours de santé et favoriser le maintien à domicile.

C'est un dispositif d'aide gratuit.

Considérant que la commune de Gimbrède est soucieuse de développer l'accès aux soins,

Où l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la participation financière de la commune de Gimbrède au DAC 32 à hauteur de 100 €
- d'autoriser Mme le Maire à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération et à verser la somme de 100 € au DAC 32

Adopté à l'unanimité

Pour : 10 voix Florence CHEBASSIER, André ZAMPROGNO, Sylvie BURCKEL, Karine MANEN, David BOUSSIN-FORT, Benoit MARSON, Fabrice DUFLO, Amélie MAZZONETTO, Philippe TOURNAYRE, Aurélie MASSON

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Commune de GIMBREDE



N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 1

Délibération convention de participation ALSH Astaffort

Madame le maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de reconduire la convention de partenariat avec la commune d'Astaffort afin que les enfants Gimbrédois puissent continuer à être accueillis au Centre de Loisir Municipal d'Astaffort.

Le conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, décide :
-d'approuver la convention à passer avec la commune d'Astaffort (du 1er juin 2026 au 31 mai 2027) pour l'accueil des enfants au centre de loisirs municipal d'Astaffort, annexée à la présente délibération
-d'autoriser Madame le Maire à signer la présente convention

Adopté à l'unanimité

Pour : 10 voix Florence CHEBASSIER, André ZAMPROGNO, Sylvie BURCKEL, Karine MANEN, David BOUSSIN-FORT, Benoit MARSON, Fabrice DUFLO, Amélie MAZZONETTO, Philippe TOURNAYRE, Aurélie MASSON
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 1

Modification statutaire CCLG portant transfert de la compétence supplémentaire "périscolaire"

La Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise a décidé, par délibération du 27 mai 2026, de procéder à la modification des statuts communautaires pour intégrer la compétence supplémentaire « Création et gestion des accueils de loisirs de la maternelle à l'élémentaire sur le temps périscolaire (y compris les mercredis). ».

Elle rappelle la procédure de modification statutaire prévue à l'article L.5217-11 du CGCT et soumet cette modification statutaire à l'avis du conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la modification des statuts communautaires portant intégration de la compétence supplémentaire « Création et gestion des accueils de loisirs de la maternelle à l'élémentaire sur le temps périscolaire (y compris les mercredis). » telle que définie ci-dessus et intégré au projet de statuts modifié joint en annexe,
- demande à Monsieur le Préfet du Gers de prendre l'arrêté modificatif correspondant,
- confie à Mme le Maire le soin d'accomplir toutes démarches nécessaires

Adopté à la majorité

Pour : 9 voix Florence CHEBASSIER, André ZAMPROGNO, Karine MANEN, David BOUSSIN-FORT, Benoit MARSON, Fabrice DUFLO, Amélie MAZZONETTO, Philippe TOURNAYRE, Aurélie MASSON
Contre : 0 voix
Abstention : 1 voix Sylvie BURCKEL
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 1

Questions diverses :



Présentation du programme voirie 2026 par M. André ZAMPROGNO.
Changement des luminaires à la salle associative, par des pavés LED plus légers, validé pour
un montant de 1992.93 € HT.

Le Secrétaire de séance,
Aurélie MASSON

Fait à GIMBREDE,

Le Maire,
Florence CHEBASSIER

